

BP JEPS des activités nautiques plurivalent Aviron initiation et découverte

Objectifs

- Obtenir la mention plurivalente "aviron d'initiation et de découverte" du BP JEPS des activités nautiques.
- Pouvoir encadrer contre rémunération les activités de découverte et d'initiation à l'aviron sur tous types de bateaux, pour tout public, sur des plans d'eau calmes, abrités et délimités.

Public concerné

Tout public, en situation professionnelle ou non, déjà titulaire d'un BP JEPS des activités nautiques. Les titulaires du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1^{er} degré voile, char à voile, canoë kayak ou ski nautique obtiennent de droit le BP JEPS des activités nautiques de la mention monovalente correspondante.

Prérequis

Pour s'inscrire en formation, le candidat doit être en possession de :

- L'AFPS,
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités nautiques,
- Une attestation de natation, 100 m nage libre départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur,
- L'aviron d'argent.

Durée et dates

Tests d'entrée et positionnement : 10 -13/10/05

Formation : durée globale : 210 heures
réparties sur 6 semaines et 11 mois.

1 ^e semaine	14-18/11/05	UC6
2 ^e semaine	12-16/12/05	UC8 UC9
3 ^e semaine	2-6/5/06	UC8 UC9
4 ^e semaine	15-19/5/06	UC6
5 ^e semaine	12-16/6/06	UC6
6 ^e semaine	18-22/6/06	UC6

* Attention : ces dates peuvent être sujettes à modification en fonction du positionnement du candidat

Contenu

- UC6 Encadrer un groupe dans le cadre d'un projet d'animation en aviron
- UC8 Conduire une action éducative en aviron
- UC9 Maîtriser les techniques de l'aviron
- UC11 Cette UC regroupe les enseignements d'une partie des UC6, 8 et 9.

Coût et financement

Coût par module d'une semaine * :

- formation : 262,50 € (7,50 €/heure),
- hébergement et restauration : 78 €.

Coût global *:

- formation : environ 1575 €,
- hébergement et restauration : environ 468 €.

* Attention : les coûts de formation sont des coûts approximatifs. Ils ne tiennent pas compte des éventuels allègements de formation.

Les frais de formation, d'hébergement et de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de son employeur.

Les stagiaires peuvent bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais de formation en fonction de leur statut :

- jeune en formation initiale,
- demandeur d'emploi
- salarié en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation ou en CDI,
- bénévole licencié dans un club.

Renseignez-vous auprès du CREPS de Vichy ou de la FFSA.

Inscription

Dossier d'inscription à demander et à retourner au CREPS de Vichy avant la date limite du :

27 août 2005

Positionnement et VAE

Des UC peuvent être obtenues par validation des acquis de l'expérience.

Des allègements de formation peuvent être prononcés par le jury en fonction de vos compétences.

Organisme de formation

CREPS de VICHY
route de Charneil BP 13
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Tél. 04 70 59 85 60 Fax 004 70 32 62 07
E mail : cr003@jeunesse-sports.gouv.fr
<http://www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr>

S'informer

Fédération Française de Sociétés d'Aviron - 17, Boulevard de la Mame - 94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél. 01 45 14 26 40 - Fax 01 48 75 78 75 - ffsa@avironfrance.asso.fr - <http://www.avironfrance.asso.fr>